



PAR COURRIEL

Québec, le 18 septembre 2023

Monsieur Cédric Gaulin
Cédric Gaulin et associés
75, rue Pierre-Vézina
Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2W 2P5

Objet : Réponse à votre courriel relatif au processus d'envoi de lettres de sensibilisation personnalisées

Monsieur,

La présente fait suite à votre courriel du 31 août dernier dans lequel vous questionniez le processus d'envoi de lettres de sensibilisation personnalisées, dont celles relatives aux cryptomonnaies et aux services personnels, en mentionnant que l'envoi d'une lettre personnalisée pour les personnes respectant la loi ressemble à du harcèlement.

Par ses différentes actions, Revenu Québec a pour objectif d'accompagner la clientèle afin de s'assurer de la compréhension de leurs obligations fiscales et ainsi promouvoir et renforcer le respect du principe d'autocotisation. L'envoi de ces communications vise à donner les outils à ses clientèles pour leur permettre de se conformer à leurs obligations fiscales.

Je tiens à vous assurer que nous comprenons que la réception de ces lettres peut engendrer des questionnements pour certaines clientèles. C'est pourquoi nous analyserons la possibilité d'actualiser les communications afin de simplifier davantage les messages s'y trouvant et mieux accompagner la clientèle tout en valorisant la conformité fiscale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente-directrice générale,

Christyne Tremblay

c. c. M. Marc-André Dowd, Protecteur du citoyen